

CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DOUCHES DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLATEAU : DEMANDE AU
CONSEIL GENERAL L'AUTORISATION DE PREFINANCER LES TRAVAUX SANS PERDRE LE BENEFICE
DES SUBVENTIONS

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que par une délibération N° 79/194 du 20 Décembre 1979, le Conseil Municipal avait décidé de demander une subvention au Conseil Général pour la réalisation de la 1ère tranche des travaux concernant la construction des vestiaires douches du Plateau.

Monsieur RAVERDEL précise que pour des raisons d'économie et plus particulièrement pour éviter l'érosion monétaire, il importe de solliciter du Conseil Général l'autorisation de préfinancer les travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de solliciter du Conseil Général l'autorisation de préfinancer les travaux, sans perdre le bénéfice des subventions, compte-tenu de l'urgence du projet, du fait de l'accroissement constant des utilisateurs de la zone de loisirs du Plateau et afin d'éviter l'érosion monétaire.
- s'engage à inscrire la totalité du montant de la dépense de la 1ère tranche des travaux de construction des vestiaires douches, soit 242 238 F 36 T.T.C., au budget supplémentaire de l'exercice 1980.